

FORMATION PSC1

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Public concerné

Tout public âgé de 10 ans minimum
Pré requis : aucun

Renseignements pratiques

Durée : 7 heures (1 journée)
Participants : 4 à 10 stagiaires
Attestation : certificat de compétences PSC1
Actualisation : conseillée tous les 3-5 ans
Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle chauffée de 25 m² minimum, 1 chaise par participant formateur inclus.

Intervenant : 1 formateur PSC à jour de sa formation continue

Evaluation : certificative

Validation : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Documentation :
Premiers secours PSC1 ref : NMEMPSC1

Planification & Tarifs

Entreprises – administrations - associations

Dans vos locaux : date à votre choix

Tarif : 630€* net de taxe pour un groupe (4-10 stagiaires)

*tarif de la formation hors frais de déplacement

Particuliers

Dates et lieux consultables sur notre site internet

<https://udsp52.fr/les-formations/>

Tarif : 65€ net de taxe par personne
Dispositif Jeun'est 60€

Renseignements

UDSP 52

Cité des sapeurs-pompiers
29 rue du vieux moulin 52000 CHAUMONT

☎ 07 81 32 67 96 - @ formationsudsp52@gmail.com

N° agrément : 52-2023-02-00013

N° habilitation SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN

SIRET : 51924753000024 - Code APE : 9499Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région sous le numéro 44520037052.

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Déroulé pédagogique

LA PROTECTION - L'ALERTE

- Identifier un danger contrôlable ou non-contrôlable.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente.
- Assurer la transmission d'un message d'alerte au service le plus adapté.
- Identifier un signal d'alerte des populations et les mesures de protection.

LES MALAISES

- Observer et interroger une personne victime d'un malaise.
- Mettre la victime au repos et recourir à un avis médical si nécessaire.

PERTE DE CONNAISSANCE

- Apprécier l'état de conscience et la respiration d'une victime.
- Maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire.

ARRÊT CARDIAQUE

- Prendre en charge une personne de tout âge en arrêt cardiaque.
- Alerter et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) précoce.
- Assurer la mise en œuvre d'une défibrillation précoce associée à la RCP

OBSTRUCTION BRUTALE DES VOIES AERIENNES

- Identifier l'obstruction brutale des voies aériennes ou partielle.
- Réaliser les techniques de désobstruction chez l'adulte, l'enfant et le bébé.
- Agir face à une obstruction partielle des voies aériennes.

TRAUMATISMES - BRÛLURES - PLAIES - HEMORRAGIES

- Conseiller fermement à une personne présentant un traumatisme de ne pas mobiliser la partie atteinte.
- Identifier la gravité et la nature d'une brûlure afin d'adopter la conduite à tenir adaptée.
- Identifier la gravité et la localisation d'une plaie pour installer la victime dans une position d'attente adaptée.
- Arrêter ou limiter une perte de sang en réalisant les gestes de secours adaptés.